



Quinzaine commerciale Foire de Blanzzy 2021

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Article 1 : A l'occasion de la Foire, la commune de Blanzzy organise une opération commerciale du vendredi 18 juin au dimanche 4 juillet. Cette action prendra la forme d'un jeu organisé en partenariat avec les commerçants et artisans participants à la foire 2021 ou ayant participé à l'opération « Chèques-Cadeaux Noël 2020 à Blanzzy ».

Article 2 : Le jeu, objet du présent règlement, est intitulé « QUINZAINE COMMERCIALE FOIRE DE BLANZZY 2021 ». Il se déroulera du vendredi 18 juin au dimanche 4 juillet 2021 à 16h.

Article 3 : Le jeu prendra la forme d'une tombola avec tirage au sort réalisé à partir de 16h le dimanche 4 juillet sur le stand de la commune de Blanzzy installé à la Foire (place du Maréchal Leclerc à Blanzzy).

Article 4 : Ce jeu est ouvert à toute personne majeure et résidante en France métropolitaine. La participation est limitée à un seul bulletin par personne. Dans l'hypothèse où plusieurs bulletins seraient tirés au sort au nom de la même personne, ces bulletins seront annulés et un nouveau tirage au sort sera organisé pour remettre le lot correspondant. Un contrôle a posteriori sera réalisé afin de vérifier que chaque participant aura bien déposé qu'un seul bulletin dans l'urne. S'il est constaté qu'une même personne a déposé plusieurs bulletins à son nom, le lot éventuellement gagné sera annulé.

Article 5 : Pour participer au présent jeu, toute personne intéressée devra déposer un bulletin de participation « Quinzaine Commerciale Foire de Blanzzy 2021 » dans l'urne dédiée à cette action située sur le stand de la commune à la Foire.

Les bulletins de participation seront distribués par les commerçants et les artisans blanzinois participant à l'opération (cf liste sur les supports de communication de la commune : Site internet, Blanzzytag et Intramuros). La distribution des bons de participation aura lieu du vendredi 18 juin au dimanche 4 juillet 2021 16 h. Gratuite, elle n'est pas conditionnée par la réalisation d'un achat.

Chaque participant devra remplir correctement, complètement et lisiblement le bulletin de participation puis le déposer dans l'urne située sur le stand de la commune installé à la Foire.

Le dépôt des bulletins de participation pourra se faire pendant les horaires d'ouverture au public de la foire à savoir samedi 3 juillet de 14 h à 22 h et dimanche 4 juillet de 10 h à 16 h. La date limite de participation est fixée à 16 h 00, le dimanche 4 juillet 2021.

Article 6 : Les dotations prévues pour cette « Quinzaine commerciale Foire de Blanzzy 71 » sont les suivantes :

- Lot 1 : remise de chèques-cadeaux « Foire de Blanzzy 2021 » d'une valeur de 500 €
- Lots n°2 et 3 : remise de chèques-cadeaux « Foire de Blanzzy 2021 » d'une valeur de 300 €
- Lots n°4 à 6 : remise de chèques-cadeaux « Foire de Blanzzy 2021 » d'une valeur de 200 €
- Lots n° 7 à 12 : remise de chèques-cadeaux « Foire de Blanzzy 2021 » d'une valeur de 100 €
- Lots n° 13 à 22 : remise de chèques-cadeaux « Foire de Blanzzy 2021 » d'une valeur de 40 €

Les lots ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre-valeur en argent.

Article 7 : Un tirage au sort permettra de déterminer les gagnants. Ce tirage au sort aura lieu sur le stand de la commune de Blanzly installé à la Foire. Il sera réalisé à 16 h 15 par M. le Maire et M. le conseiller municipal délégué à l'économie. Le tirage et l'annonce du gagnant se feront en public par M. le Maire et M. le Conseiller municipal délégué à l'économie.

Article 8 : La remise des lots se fera après le tirage au sort, le dimanche 04 juillet 2021. Les gagnants pourront venir retirer leur lot sur présentation d'une pièce d'identité auprès de M. le Maire et/ou de M. le Conseiller municipal délégué à l'économie. En cas d'absence, les gagnants seront informés par courrier et devront se présenter avec ce courrier en mairie avant le vendredi 16 juillet 2021 pour retirer son lot.

Article 9 : Les participants autorisent, s'ils deviennent gagnants, la publication de leurs nom, prénom, commune de résidence et éventuellement photographie, et, ce sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie financière, tout refus entraînant la perte du droit aux lots.

Article 10 : Les « chèques-cadeaux Foire de Blanzly 2021 » devront être utilisés auprès des commerçants et artisans participant à l'opération avant le 15 septembre 2021. La liste des entreprises participantes sera diffusée sur le site internet de la commune www.blanzly71.fr, sur la page facebook « Blanzlytag » et sur l'application Intramuros.

Ces chèques-cadeaux seront considérés comme un moyen de paiement par les commerces participant à l'opération. Tout porteur d'un chèque-cadeau pourra se présenter dans l'un des commerces participants pour y effectuer des achats contre remise de ce chèque-cadeau. L'utilisation d'un chèque-cadeau vaudra paiement de la somme de 20 €.

Dans l'hypothèse où la valeur du chèque-cadeau s'avérerait supérieure au prix de la marchandise vendue ou de la prestation fournie, le prestataire ne remboursera pas la différence au porteur. Dans l'hypothèse inverse, si le montant de l'achat est supérieur à la valeur du chèque-cadeau, la différence sera réglée par le porteur du chèque par tout moyen de paiement accepté par l'artisan/commerçant auprès duquel sera utilisé le bon cadeau.

La durée de validité des chèques-cadeaux est fixée au 15 septembre 2021. Une fois cette date passée, les chèques-cadeaux n'auront plus de valeur et ne pourront plus être utilisés par leurs bénéficiaires.

Article 11 : La participation à cette « Quinzaine commerciale Foire de Blanzly 2021 » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La municipalité se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre ou d'annuler la présente quinzaine commerciale ainsi que de différer la date de dépouillement des bulletins de participation si les circonstances (notamment en cas de force majeure) l'exigeaient. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 12 : Le présent règlement est disponible en mairie et sur la foire. Il est également consultable sur le site internet de la commune www.blanzly71.fr, sur la page facebook « Blanzlytag » et sur l'application Intramuros.

A Blanzly, le 3 juin 2021.



Hervé MAZUREK,

Maire de Blanzly.